



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Plum 1998/2026

Séance du 23 février 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 4), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Nadia GARNIER, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, Mme Anne BENEDETTO à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN, M. Cyril DEVESA à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 12 - Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association Accueil Famille Pergaud

Délibération n° 008224

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Aide à l'association Accueil Famille Pergaud

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	09/02/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'association Accueil Famille Pergaud a formulé une demande de subvention à la Ville de Besançon à hauteur de 2 000 € pour l'année 2026.

Cette association, soutenue par la Ville depuis de nombreuses années, s'est fixée comme objectif de maintenir le lien entre les familles et les détenus de la Maison d'Arrêt de Besançon.

Compte tenu du travail engagé par cette association et le bilan fourni, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

L'association Accueil Famille Pergaud, située 12 rue Pergaud (local municipal), s'est fixée l'objectif d'accueillir, écouter et soutenir les familles des personnes détenues. Elle permet notamment la garde d'enfants pour des visites au parloir ou l'accompagnement de l'enfant auprès du parent incarcéré si l'autre parent est empêché d'aller au parloir.

L'association offre également un espace d'accueil à des personnes en attente de parloir et promeut, d'une manière générale, toute initiative en faveur du maintien des liens entre les détenus et leur famille.

L'ensemble de ces actions s'effectue en partenariat avec l'association 2AD, la Maison d'Arrêt et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Situation en 2025

En 2025, 828 familles ont été accompagnées, soit 1 540 personnes dont 335 enfants.

L'association souligne une hausse de fréquentation de 15 à 20% de la fréquentation sur deux ans, ce qu'elle analyse comme favorable au maintien de la relation au sein de la cellule familiale des détenus, élément nécessaire dans la réinsertion et le soutien des détenus à leur sortie de détention.

Pour rappel, une psychologue a été recrutée en 2024. Outre les séances d'analyse de la pratique avec cette dernière, les bénévoles ont bénéficié de formations thématiques afin de les aider dans leur accueil : l'une sur la communauté des Gens du Voyage, la seconde sur le fonctionnement des cours d'assises.

Par ailleurs, l'année 2025 aura été marquée par le travail conjoint d'une journaliste et d'une artiste qui sont allées régulièrement recueillir la parole des familles de détenus et mettre à leur disposition des supports d'expression, pour ensuite les mettre en valeur dans un livret et un film d'animation.

Concernant les perspectives 2026, l'association souhaite :

- Poursuivre la politique d'accueil d'étudiants ;
- Tenir des réunions régulières pour les bénévoles dans l'objectif de renforcer les liens de l'équipe et de les informer de toute évolution dans le travail.

Proposition de subvention

L'association familles Pergaud a sollicité la Ville de Besançon pour l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour l'année 2026.

Pour rappel, la Ville de Besançon verse, depuis l'année 2015, une subvention à l'association Accueil Famille Pergaud d'un montant annuel de 1 500 €. Pour 2026, une subvention supplémentaire de 500€ a été demandée, pour un montant total de 2 000 €.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et de verser une subvention d'un montant de 2000 € à l'Association Accueil Familles Pergaud pour ses activités et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille pour l'année 2026.

En cas d'accord, le montant sera prélevé sur la ligne de crédit 65.428.65748.0022057.10500.
Le versement sera effectué en une fois à compter de la notification de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention en 2026 d'un montant de 2 000 € à l'association Accueil Famille Pergaud.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Christophe LIME,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT